



Département des sciences de l'éducation

Guide de stage

BES 5036

Stage III en enseignement au secondaire
Baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

Septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INFORMATION PRATIQUE.....	3
SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DU STAGE III.....	4
INTRODUCTION	7
1. DESCRIPTION OFFICIELLE	9
2. DÉROULEMENT DU STAGE.....	10
3. TRAVAUX.....	12
4. ÉVALUATION.....	15
RÉFÉRENCES	19

INFORMATION PRATIQUE

Département des sciences de l'éducation	Direction : Alain Cadieux
Sciences de l'éducation, UQO C. P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C0325 (819) 595-3900, poste 4415 Courriel : alain.cadieux@uqo.ca

Module de l'éducation	Direction : Marie-Josée Goulet Jérôme St-Amand (intérim)
Sciences de l'éducation, UQO C. P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C1324 (819) 595-3900, poste 4491 Courriel : marie-josée.goulet@uqo.ca jerome.st-amand@uqo.ca

Agente de stage	Dominique Laflamme
Sciences de l'éducation, UQO C. P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C1334 (819) 595-3900, poste 4405 Courriel : dominique.laflamme@uqo.ca

Responsable pédagogique	Jennifer Smith
Sciences de l'éducation, UQO C.P. 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Bureau : AT-C1336 (819) 595-3900, poste 2238 Courriel : jennifer.smith02@uqo.ca

Superviseur	Nom
Téléphone	Courriel

SYNTHÈSE DU DÉROULEMENT DU STAGE III

Planification des activités	Date
Rencontre d'information préstage à l'Université	21 septembre 8 h 30
Séminaire – rencontre 1	7 septembre
Séminaire – rencontre 2	5 octobre
Séminaire – rencontre 3	19 octobre
Travail préparatoire à la rencontre tripartite : projet de stage	48 h avant la rencontre tripartite
Rencontre tripartite à l'école	À déterminer
Semaine 1 <ul style="list-style-type: none"> • Observation dans les groupes liés à la discipline enseignée (lundi au jeudi) • Temps de travail dans le milieu le vendredi (grille d'observation, planification globale, planifications détaillées, etc.) 	30 octobre au 3 novembre
Séminaire – rencontre 4	12 novembre
Semaine 2 <ul style="list-style-type: none"> • Remise de la grille d'observation au superviseur le lundi • Coplanification et copilotage des activités planifiées par la personne enseignante associée 	6-10 novembre
Semaine 3, 4 et 5 <ul style="list-style-type: none"> • Planification et pilotage de l'ensemble des groupes dans sa discipline • Deux visites d'observation du superviseur • Évaluation formative formelle 1 et 2 	13 novembre au 1 ^{er} décembre

Semaine 6 <ul style="list-style-type: none"> Copilotage des activités planifiées par la personne enseignante associée 	4 au 8 décembre
Séminaire- rencontre 5	8 décembre
Remise rapport de stage et des planifications au superviseur	15 décembre
Évaluation finale du stage (superviseur et personne enseignante associée)	À déterminer
Rencontre du superviseur (superviseur et personne stagiaire)	À déterminer

AVERTISSEMENT

Considérations éthiques (annexe 1)

Toutes les personnes stagiaires doivent faire preuve de respect envers les milieux d'accueil dans le cadre de leurs fonctions.

Les propos tenus lors de témoignages pendant les cours, les séminaires, les stages et les activités universitaires sont confidentiels. L'anonymat des personnes impliquées doit être préservé en tout temps. Ces discussions servent au développement des compétences professionnelles et doivent demeurer respectueuses.

À l'UQO, **les violences à caractère sexuel, c'est tolérance zéro!**
La communauté universitaire s'engage à lutter contre les inconduites, le harcèlement et les violences à caractère sexuel : parce que **le respect, c'est l'affaire de tout le monde!**

N'oubliez pas de faire la formation obligatoire : uqo.ca/bimi/formation-obligatoire

Pour de plus amples renseignements : bimi@uqo.ca

UQO
BUREAU
D'INTERVENTION EN
MATIÈRE D'INCONDUITE

Le DSE reconnaît que ses activités se tiennent sur des terres faisant partie des territoires traditionnels non cédés de la nation Anishinabeg Omâmiwininiwak (nation algonquine) UQO-DSE-19-209-1529.

Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail et la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail

L'UQO et les milieux de stage reconnaissent aux personnes stagiaires les droits découlant de ces lois, notamment en lien avec les droits prévus à *la Loi sur les normes du travail* en matière de congés de courte durée et de harcèlement psychologique ou sexuel ainsi que les droits découlant de *la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail* en matière de protection des stagiaires aux stages non payés en milieu de travail. Ainsi, l'UQO et les milieux de stage sont tenus de prendre les moyens afin de voir au respect des différentes dispositions énoncées à ces *Lois*.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à suivre le lien suivant afin d'accéder à la page web de l'UQO : <https://uqo.ca/etudiants/protection-stagiaires-milieu-travail>

INTRODUCTION

L'objectif de ce guide du stage est de fournir un cadre de référence commun à tous les intervenants de la formation pratique (étudiants¹, professeurs, enseignants, directeurs.) afin de faciliter la réussite des personnes stagiaires à l'enseignement secondaire². Plus précisément, au cours du stage III, la personne stagiaire sera amenée à :

- observer, dans l'école d'accueil, diverses situations se rapportant à la profession enseignante;
- exercer l'ensemble des fonctions d'un enseignant au secondaire (planification, pilotage, évaluation, encadrement, surveillance, récupération, etc.);
- expérimenter des situations où il développera la connaissance des élèves, de leurs besoins, de leurs intérêts, de leurs différences, de leurs difficultés;
- démontrer sa maîtrise de la discipline enseignée;
- adapter son enseignement en fonction des caractéristiques des élèves;
- prendre la prise en charge complète de tous les groupes d'un enseignant dans sa discipline à partir de la fin de la deuxième semaine;
- développer une approche personnelle à la gestion de classe;
- gérer efficacement les groupes de façon à optimiser l'apprentissage;
- réguler les comportements inappropriés des élèves;
- confronter ses savoirs théoriques aux savoirs professionnels nécessaires à la pratique de l'enseignement;
- utiliser les technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'ensemble des domaines où ces technologies soutiennent le travail de l'enseignant (planification, enseignement, gestion de classe, évaluation);
- démontrer une pensée réflexive sur son cheminement comme futur enseignant.

¹ Le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le but d'alléger le texte.

² L'annexe 2 présente les rôles et responsabilités respectives de la personne stagiaire, de la personne enseignante associée, du superviseur et de la direction de l'école dans le cadre du déroulement du stage.

Nous souhaitons à toutes les personnes étudiantes un stage à la mesure de leurs aspirations et une fructueuse carrière en enseignement au secondaire. Nous remercions, par la même occasion, toutes les directions d'école et toutes les personnes enseignantes qui apportent leur soutien au processus de formation des futurs enseignants.

L'équipe de supervision des stages au secondaire

STAGE III

Prise en charge et gestion des groupes-classes au secondaire

Stage axé sur la gestion complète des conditions d'apprentissage et de la classe

30 jours

1. DESCRIPTION OFFICIELLE

1.1 Objectifs

Au terme de cette activité, l'étudiant et l'étudiante sera en mesure de : assumer la prise en charge autonome des groupes-classes confiés à un enseignant dans le cadre d'une tâche normale; coopérer avec les intervenants du milieu scolaire afin d'assurer des conditions propices à l'apprentissage ; démontrer un niveau de maîtrise supérieur de la discipline à enseigner et des compétences visées par le programme de formation; planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement des groupes-classes en tenant compte des résultats de recherche et des cadres théoriques explorés dans le cadre de la formation universitaire, des finalités éducatives, de la diversité des besoins des élèves; justifier ses choix d'organisation pédagogique, particulièrement aux plans de l'éthique, de la socialisation et de l'apprentissage; adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves; analyser l'émergence des défis de gestion de classe comme situation d'apprentissage pour soi et pour les élèves; utiliser la démarche réflexive autant sur ses expériences et ses pratiques que sur son engagement dans la profession.

1.2 Contenu

Observation et analyse critique des diverses situations rencontrées dans le milieu scolaire. Implication dans les activités liées à la profession enseignante. Conception et expérimentation justifiées de séquences d'enseignement, en tenant compte des besoins et des caractéristiques des élèves. Organisation pédagogique et prise en charge autonome des groupes-classes. Communication avec les parents. Gestion complète et participative du mode de fonctionnement des groupes-classes de façon à favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves. Analyse réflexive de ses expériences et réinvestissement dans l'action.

1.3 Éthique professionnelle

La Politique institutionnelle des stages de l'UQO prévoit, à l'article 3,5 que « le stagiaire représente l'université lorsqu'il est en stage et doit se conformer aux exigences de son milieu d'accueil » (<http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/stages.pdf>).

L'Université du Québec en Outaouais accorde beaucoup d'attention à l'éthique professionnelle de ses personnes stagiaires. Les règles d'éthique sont indiquées à l'annexe 1. Par ailleurs, les personnes stagiaires doivent faire preuve de respect à propos des milieux d'accueil. Les propos tenus lors de témoignages pendant les cours, les séminaires, les stages et les activités universitaires sont confidentiels. L'anonymat des personnes impliquées doit être préservé en tout temps (*UQO-DSE- 19-206-1506*).

En ce qui concerne la suppléance (avec rémunération), celle-ci n'est pas autorisée pendant toute la durée du stage (annexe 3). En effet, en vertu d'une entente intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et d'enseignants qu'elle représente, « un ou une stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance » (annexe XLIII de la convention collective 2015-2020 FAE, p. 335 et annexe 43 de la convention collective 2015-2020 CSQ, p. 3332). En cas d'imprévu, par exemple l'absence prolongée de la personne enseignante associée, la personne stagiaire contacte immédiatement la personne superviseure de stage qui verra à prendre, avec les instances universitaires, les décisions appropriées.

Cependant, afin de répondre, en partie, aux besoins du milieu concernant la pénurie de personnes enseignantes suppléantes qualifiées dans les écoles, une résolution du Conseil de module, en accord avec les centres de services scolaires de la région de l'Outaouais et des Laurentides, permet, dans des cas exceptionnels, aux personnes stagiaires de stage III de faire **un maximum de trois jours de suppléance, avec rémunération, dans leur salle de classe, sans reprise à la fin du stage.**

Pour la personne stagiaire qui participe à la remise des bulletins, il faut rappeler que la responsabilité légale au regard du bulletin des élèves revient toujours à la personne enseignante associée. Cependant la personne stagiaire peut y collaborer selon les ententes prévues.

2. DÉROULEMENT DU STAGE

Le stage a une durée obligatoire de **30 jours**. Une journée ne peut être manquée que pour raison majeure auquel cas elle doit être reprise. Toute absence doit être signalée à la personne superviseure et à la personne coordonnatrice de stage du module.

2.1 Préstage

La personne stagiaire doit être présente à une première rencontre d'information à l'Université (voir la date fixée à l'horaire). De plus, avant le début du stage, la personne stagiaire doit participer à une rencontre tripartite à l'école (avec la personne enseignante associée et le superviseur) afin de présenter son projet de stage.

** Il est à noter que plusieurs centres de services scolaires demandent aux personnes stagiaires de remplir un formulaire pour la vérification des antécédents judiciaires. Les résultats de cette vérification doivent être reçus avant que les personnes stagiaires puissent débiter leur stage. Conséquemment, chaque personne stagiaire doit demander à la direction d'école la procédure à suivre pour remplir ce formulaire le plus rapidement possible.*

2.2 Stage

Dans le respect du milieu d'accueil, la personne stagiaire accompagne la personne enseignante associée dans toutes ses activités (conception et pilotage d'activités d'enseignement, organisation du groupe-classe, surveillance, récupération, etc.). Elle participe à la vie de l'école (journées pédagogiques, réunions syndicales, réunions des personnes enseignantes, etc.) et s'intègre graduellement à l'ensemble du personnel. **En tout temps, la personne stagiaire doit se conformer à l'horaire de l'école pour vivre un stage dans toutes les dimensions de la vie scolaire.**

Au cours des quatre premiers jours de la première semaine, la personne stagiaire **observe** les processus d'apprentissage qui se déroulent en classe et dans l'école à l'aide de sa grille d'observation. **Le cinquième jour**, elle se déplace dans son milieu de stage, mais se consacre à la réalisation de ses travaux (grille d'observation, planification globale, planifications détaillées, etc.).

Au cours de la deuxième semaine, la personne stagiaire **coplanifie et copilote** avec la personne enseignante associée les activités d'enseignement et d'apprentissage planifiées par cette dernière.

Au cours de la troisième, quatrième et cinquième semaine, la personne stagiaire **planifie et pilote la charge complète des groupes dans sa discipline (15 jours consécutifs)**. Pendant cette période, le superviseur réalise deux visites d'observation. Il discute alors de ses observations avec la personne enseignante associée, et ce, afin de compléter les grilles d'évaluation formative formelles. Ensuite, ils rencontrent la personne stagiaire pour convenir des suivis à effectuer.

Au cours de la sixième semaine, la personne stagiaire **copilote** avec la personne enseignante associée les activités d'enseignement et d'apprentissage planifiées par cette dernière.

2.3 Post stage

La personne stagiaire dispose de **7 jours complets à partir de la date du séminaire** pour rédiger son rapport de stage. L'étudiant.e remet alors son rapport de stage, son cahier de planification et la section « Autoévaluation » complétée au superviseur.

3. TRAVAUX

Les travaux et les outils font partie intégrante du stage et contribuent à l'évaluation finale de la personne stagiaire. Il est de la responsabilité de la personne stagiaire de voir à ce que les travaux soient tous remis dans les délais prévus par ce guide. Ces travaux doivent être exécutés à l'aide d'un logiciel de traitement de texte et respecter les normes de présentation du département des sciences de l'éducation.

3.1 Projet de stage

Dans un travail d'environ trois à quatre pages, la personne stagiaire élabore son projet de stage comme suit :

- 1) Brève introduction situant le contexte du stage;
- 2) Quelques valeurs et finalités que la personne stagiaire vise en tant que future personne enseignante et qui permettent de mieux comprendre sa philosophie éducative;
- 3) Ses attentes à l'égard du stage et des personnes avec qui elle interagira (élèves, personne enseignante associée, personne superviseure de stage, etc.);
- 4) Quatre objectifs personnels de stage, les raisons de ces choix, des moyens concrets envisagés pour les atteindre (deux par objectifs) ainsi que des critères de réussite. Il est à noter que puisque le stage est orienté vers la gestion de la classe, au moins un de ces objectifs doit concerner cette compétence;

Objectifs et compétences visés	Justification des choix	Moyens concrets pour atteindre les objectifs (2 par objectif)	Critères de réussite
1.			

- 5) Son modèle de gestion de la classe;

- 6) Brève conclusion.

Le projet de stage est remis à la personne enseignante associée et au superviseur 48 h avant la rencontre tripartite.

3.2 Grille d'observation

Au cours de la première semaine de stage, la personne stagiaire doit consigner ses observations dans la grille d'observation présentée ci-dessous. De plus, à la fin de la première semaine, elle doit répondre à la question de réflexion qui se trouve à la fin de grille d'observation.

Grille d'observation et question de réflexion

Catégories	Observations
Description du milieu scolaire (école, règlements, etc.)	
Description du fonctionnement des classes (routines, règles de classe, aménagement de l'espace, etc.)	
Description de la dynamique des groupes (caractéristiques des élèves, interactions, etc.)	
Description de la démarche pédagogique et didactique (préparation, approches pédagogiques et didactiques privilégiées, adaptation aux élèves, etc.)	
Question de réflexion : En maximum une page, veuillez expliquer comment ces observations vous aideront à mieux planifier vos activités d'apprentissage?	

Ce travail est de maximum trois pages (2 pages pour la grille d'observation et 1 page pour la question de réflexion) et doit être envoyé à la personne superviseure au plus tard le lundi de la deuxième semaine de stage.

3.3 Cahier de planification

Le cahier de planification se veut un outil professionnel évolutif qui accompagnera la personne stagiaire tout au long de ses activités. Au-delà des tâches plus particulièrement consacrées à la planification proprement dite de l'enseignement, ce cahier réunit les informations pertinentes et complémentaires qui sont nécessaires à la mise en œuvre de cette planification. Il devient ainsi un lieu de consignation de ressources pédagogiques, et partant, un document de référence.

Dans une section réservée à la planification, on retrouvera une description des activités réalisées. La personne stagiaire pourra s'inspirer de conseils aux annexes 4 et 5 ou convenir, avec la personne enseignante associée, d'un modèle différent qui, en tel cas, devra recevoir l'accord du superviseur en début de stage. **Les planifications liées aux deux périodes observées par le superviseur devront lui être envoyées 48 heures avant le pilotage.**

La personne stagiaire remet une copie de son cahier de planification à son superviseur en même temps que son rapport de stage.

3.4 Trois incidents critiques

À la fin de trois des six semaines de stage, la personne stagiaire participe à une rencontre formelle de rétroaction avec la personne enseignante associée durant laquelle elle réfléchit et analyse certains aspects de la profession à partir d'un événement significatif survenu durant la semaine. À la suite de chacune des trois rencontres formelles de rétroaction, la personne stagiaire rédige une synthèse à la lumière de ce gabarit.

Semaine du	Date :
Brève description	
Analyse	
Leçons tirées et actions à venir (À la suite de la rencontre avec la personne enseignante associée)	

3.5 Rapport final du stage

À la suite de ses observations, de sa pratique et de ses réflexions, la personne stagiaire rédige un rapport de stage d'environ sept pages. Elle revient, en s'appuyant sur quelques exemples concrets et sur des savoirs théoriques, sur :

1. les apprentissages les plus significatifs (2 ou 3) réalisés en faisant des liens théorie/pratique en fonction des cours et de l'expérience vécue en stage;
2. l'évolution ou le développement de divers aspects de son identité professionnelle (ex. : valeurs, croyances, finalités, philosophie éducative, etc.);
3. les actions à privilégier pour le prochain stage (quatre objectifs préliminaires).

La personne stagiaire débute son rapport par **une brève introduction** et **conclut** par une réflexion globale sur son expérience de stage et sur la pertinence de son engagement dans la profession.

3.6 Autoévaluation

La personne stagiaire voit à ce que les sections appropriées du formulaire d'évaluation « *Autoévaluation* » soient remplies et signées. **Elle conserve également une copie du dit document.**

3.7 Critères d'évaluation des travaux écrits

Le superviseur assume la responsabilité de l'évaluation des travaux écrits au regard des critères suivants :

- *Qualité et profondeur de l'analyse réflexive*
- *Liens théorie/pratique et appuis théoriques de l'analyse*
- *Intégration des apprentissages réalisés en cours de stage*
- *Pistes d'action pour le stage II (seulement pour le rapport de stage)*

Ces travaux font partie intégrante des exigences du stage et, à ce titre, ils sont évalués en considérant que le stagiaire :

- se conforme aux consignes, aux exigences et aux critères d'évaluation;
- présente un contenu pertinent et cohérent;
- présente un travail sans erreur (qualité du français – voir annexe 6);
- présente le travail de manière soignée en respectant les normes de présentation du Module;
- respecte les échéances.

4. ÉVALUATION

4.1 Considérations générales

La personne enseignante associée et le superviseur sont tous deux responsables des évaluations formatives et sommative de la personne stagiaire. Les grilles d'évaluation sont ainsi complétées conjointement lors des visites.

Toutefois, la responsabilité de la note finale revient au superviseur.

4.2 Principes

L'évaluation est effectuée dans le contexte d'une formation initiale de futures personnes enseignantes, tenant compte du fait que la personne stagiaire est en processus d'apprentissage. En stage II, elle commence à mettre en pratique la conception et le pilotage d'activités d'enseignement et d'apprentissage ainsi que la prise en charge de la classe. Elle en est à ses débuts concernant la gestion de la classe, car ce stage est principalement axé sur l'habilitation didactique. Par ailleurs, il est également important de tenir compte du contexte dans lequel la personne stagiaire effectue son stage (ex. : les milieux appauvris ou pluriethniques présentent des défis particuliers, tout comme les classes où plusieurs élèves HDAA sont inclus).

Bien qu'elle puisse parfois susciter de l'anxiété chez la personne évaluée, l'évaluation ne devrait pas être perçue comme une menace; elle est une dimension fondamentale du cheminement. Il convient en ce sens d'envisager l'évaluation dans une logique de formation en visant avant tout le développement professionnel de la personne stagiaire (Portelance et Caron, 2017). Pour ce faire, il importe de garder en tête que la priorité est l'apprentissage de la personne stagiaire et l'accompagnement par ses formateurs, plutôt que l'évaluation en tant que simple rapport à la norme (Vacher, 2017). L'intention est de susciter un engagement véritable de la personne stagiaire dans son développement en consolidant ses forces et en stimulant sa capacité à travailler ses lacunes (Portelance et Caron, 2017). Ainsi, dans une logique de progression, la personne stagiaire doit avoir la possibilité de faire des erreurs, d'en prendre conscience, puis d'apprendre à les corriger (Lapointe et Guillemette, 2015).

Dans cette perspective d'accompagnement du développement des compétences, la personne enseignante associée et la personne superviseure doivent s'assurer de construire un espace sécurisant pour la personne stagiaire (Vacher, 2017), en lui offrant notamment un accompagnement bienveillant. Pour porter un jugement sur les compétences de la personne stagiaire, il convient de s'appuyer sur une triangulation des données (Tourmen, 2015), par divers moyens, et de multiplier les moments d'évaluation. La personne enseignante associée et la personne superviseure se basent ainsi sur les divers travaux de la personne stagiaire et sur leurs observations, mais pas uniquement, car tout n'est pas a priori observable; il importe aussi de favoriser l'explicitation des pratiques pour saisir ce qui sous-tend l'action (Tourmen, 2015). Cela peut se faire entre autres par le questionnement. La réflexivité, soutenue par un accompagnement, s'inscrit dans une logique d'activité constructive qui contribue au développement professionnel (Vacher, 2017).

En outre, comme le souligne Vacher (2017), accompagner implique aussi de reconnaître l'autonomie du sujet. Selon Lapointe et Guillemette (2015), la personne stagiaire doit faire preuve d'initiative, d'ouverture et de motivation quant à son propre cheminement; elle participe donc de manière active à son évaluation formative. Cette idée est aussi mise en valeur par Portelance et Caron (2017) qui jugent que l'autoévaluation et la réflexion de la personne stagiaire sont essentielles au développement des compétences. Selon ces auteures, les personnes stagiaires considèrent l'évaluation dans une logique de formation lorsqu'elles font preuve d'une volonté d'amélioration, d'une authenticité, d'une réflexivité et d'une autonomie professionnelle, qui témoignent de leur responsabilité dans leur propre développement.

Concrètement, l'évaluation du stage comporte deux volets : l'évaluation formative et l'évaluation finale qui se font de façon conjointe par la personne enseignante associée et la personne superviseure de stage. Afin d'en faciliter l'utilisation, les diverses grilles à utiliser pour ces évaluations sont disponibles sur le site du Module des sciences de l'éducation à l'adresse suivante : <https://uqo.ca/mod/education>.

4.3 L'évaluation formative

Pendant tout le stage, la personne enseignante associée effectue une évaluation formative informelle en fournissant régulièrement au stagiaire une rétroaction verbale sur ses comportements et attitudes au regard des compétences visées par le stage. La personne stagiaire tire parti de cette évaluation pour ajuster ses objectifs de stage.

Lors de la première visite, réalisée lors de la 3^e semaine de stage, la personne enseignante associée et le superviseur effectuent une première évaluation formative formelle en remplissant la grille fournie à cet effet. Les résultats de cette discussion doivent faire l'objet d'un retour auprès de la personne stagiaire.

À la deuxième visite, effectuée à la 4^e (ou 5^e) semaine de stage, le superviseur rencontre à nouveau la personne enseignante associée pour discuter du cheminement de la personne stagiaire, examiner son amélioration vis-à-vis des forces et des défis identifiés lors de la première visite et convenir du suivi à effectuer.

Toutes les grilles d'évaluation formative doivent être signées et datées (consultez l'annexe 7 au sujet de la confidentialité des dossiers).

4.4 L'évaluation sommative

Dans le cadre d'une évaluation succès-échec et selon les attentes pour un premier stage, certaines des compétences seront évaluées et certaines de ces dernières seront discriminantes. **Cela signifie que toutes les compétences discriminantes doivent être atteintes afin d'obtenir un succès au stage.**

Les compétences **discriminantes** visées sont les suivantes.

- I Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
- II Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
- III Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
- IV Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
- V Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.

- VI Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- VIII Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
- XI S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
- XII Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

De plus, les autres compétences seront évaluées de manière formative.

- VII Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
- IX Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.
- X Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.

Conformément au Régime des études de premier cycle de l'UQO, la notation succès-échec est utilisée pour apprécier le niveau d'apprentissage atteint au regard des objectifs visés. La mention finale prend en compte l'ensemble du stage et des travaux et sera déterminée officiellement après leur correction. La personne stagiaire aura également à signer son évaluation finale à la suite des commentaires du superviseur de stage et de la personne enseignante associée.

L'évaluation ne comporte que deux cotes : succès (S) ou échec (E). Ce type de notation s'éloigne d'une optique quantifiée de performance de la personne stagiaire (Portelance et Caron, 2017). Or, pour être un levier à l'apprentissage, elle doit impérativement s'accompagner de commentaires qualitatifs. Ceux-ci permettront l'identification des forces et lacunes de la personne stagiaire, puis la prise en compte des éléments contextuels qui peuvent influencer le déroulement du stage et le développement de ses compétences (Portelance et Caron, 2017).

En vue de guider l'ensemble des intervenants dans l'appréciation de la note globale du stage, voici quelques indications.

<p>Succès (en voie d'atteinte ou atteinte)</p>	<p>La performance globale de la personne stagiaire répond aux objectifs du stage, en ce qui concerne particulièrement compétences professionnelles discriminantes pour le stage.</p> <p><i>Il peut rester des points à améliorer, mais les habiletés démontrées assurent un potentiel et une capacité certaine à enseigner.</i></p>
<p>Échec (non atteinte)</p>	<p>La performance globale de la personne stagiaire ne répond pas aux attentes. La personne stagiaire est dans l'incapacité d'atteindre les objectifs du stage.</p> <p><i>Elle présente des lacunes majeures dans le développement d'une ou plusieurs des compétences professionnelles discriminantes pour le stage.</i></p>

RÉFÉRENCES

Brookfield, S. (1995). *Becoming a critically reflective teacher*. San-Francisco : Jossey-Bass.

Desbiens, J. F., Borges, C. et Spallanzani, C. (dir.). (2012). *J'ai mal à mon stage. Problèmes et enjeux de la formation pratique en enseignement*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2007). *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire deuxième cycle*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/dp/menusec.htm>

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2006). *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire premier cycle*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/dp/menusec.htm>

Lapointe, J.-R. et Guillemette, F. (2015). L'évaluation des stages par les acteurs de la formation pratique : modalités, supervision, évaluation et guide de stage, *Revue des sciences de l'éducation*, 41(2), 199-217.

Legault, J.P. (2005). *Former des enseignants réflexifs*. Montréal : Les Éditions Logiques.

Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) (2001). *La formation à l'enseignement : les orientations : les compétences professionnelles*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) (1994). *La formation à l'enseignement. Les stages*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) (1992). *La formation à l'enseignement secondaire général. Orientations et compétences attendues*. Québec : Gouvernement du Québec.

Portelance, L. et Caron, J. (2017). Logique du stagiaire dans son rapport à l'évaluation. *Phronesis*, 6(4), 85-98. doi:10.7202/1043983ar

Portelance, L., Gervais, C., Lessard, M. et Beaulieu, P. (2008). *Cadre de référence pour la formation des formateurs de stagiaires* (version abrégée) : Rapport de recherche présenté à la Table MELS-Universités.

Rousseau, N. et M. Boutet (2003). *La pratique de l'enseignement. Outils pour la construction d'une théorie personnelle de l'action pédagogique*. Montréal : Guérin

Tourmen, C. (2015). L'évaluation des compétences professionnelles : apports croisés de la littérature en évaluation, en éducation et en psychologie du travail. *Mesure et évaluation en éducation*, 38(2), 111-144.

Université du Québec en Outaouais (2012). *Régime des études de premier cycle*.
<http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/premier-cycle.pdf>

Université du Québec en Outaouais (1998). *Politique institutionnelle des stages*.
<http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/stages.pdf>

Vacher, Y. (2017). Évaluation, norme et accompagnement : effets d'un dispositif de développement de l'analyse réflexive des professeurs stagiaires en enseignement. *Phronesis*, 6(4), 114–130. doi:10.7202/1043985ar